

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'HYERES LES PALMIERS

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie BARRUE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame BERNARDINI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD)
Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Martine AGOSTA)
Monsieur MARION (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 7/06/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240621-9-DE
Date de télétransmission : 21/06/2024
Date de réception préfecture : 21/06/2024

OBJET : FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Ports de plaisance d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2023

RAPPORTEUR : Madame Sophie MANA - 5eme Adjoint

Le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Aussi, le Conseil Municipal, réuni le 14 juin 2024, après avoir entendu et approuvé les Comptes Financiers Uniques 2023 des Ports d'Hyères Saint Pierre, de la Capte, de l'Ayguade, d'Auguier et du Niel, a constaté les résultats suivants :

- pour la régie du Port Saint Pierre :

- Résultat excédentaire de fonctionnement :	1 295 761, 64 €
- Excédent section d'investissement :	482 039, 77 €

- pour la régie du Port de l'Ayguade :

- Résultat excédentaire de fonctionnement :	17 985, 26 €
- Excédent section d'investissement :	215 432, 87 €

- pour la régie du Port de la Capte :

- Résultat excédentaire de fonctionnement :	78 710, 61 €
- Excédent section d'investissement :	237 977, 50 €

- pour la régie du Port Auguier :

- Résultat excédentaire de fonctionnement :	7 886,80 €
- Excédent section d'investissement :	99 048,92 €

- pour la régie du Port du Niel :

- Résultat excédentaire de fonctionnement :	51 871,60 €
- Excédent section d'investissement :	87 973,17 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la quatrième commission,

VU l'avis du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière des Ports de Plaisance d'Hyères les Palmiers,

VU l'avis des conseils portuaires,

VU la délibération approuvant le Compte Financier Unique 2023,

DECIDE d'affecter la somme de 1 452 215,91 € au compte R002 (résultat reporté),

DECIDE de reporter la somme de 1 122 472,23 € au compte R001 (report d'investissement).

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

Monsieur Thomas PHILIP C.M.D.

Secrétaire de séance



Le Maire

Jean-Pierre GIRAN



ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 35 VOIX

CONTRE : 0

ABST : 8

Ne prend pas part au vote : 0

Publié le

Reçu en préfecture le

